

Page: 1/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Ruol
- · No CAS:

7775-14-6

· Numéro CE:

231-890-0

· Numéro index:

016-028-00-1

- · Numéro d'enregistrement 01-2119520510-57-xxxx
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation

Matériel d'aide textile

Agent de blanchiment

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SEITZ GmbH

Gutenbergstrasse 1 - 3

65830 Kriftel / Germany

Tel. + 49(0) 6192-9948-0

Fax + 49(0) 6192-9948-99

order@seitz24.com

www.seitz24.com

- · Service chargé des renseignements : sds@seitz24.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Germany: GIZ-Nord, Göttingen + 49 551 19240

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR



Page: 2/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

### Nom du produit Ruol

Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas

de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P420 Stocker à l'écart des matières inflammables.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.1 Substances

No CAS Désignation

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 231-890-0 · Numéro index: 016-028-00-1

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)



Page: 3/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

### Nom du produit Ruol

(suite de la page 2)

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation des yeux
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Sable

Poudre d'extinction

Mousse

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Brouillard d'eau

Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes de souffre (SOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

**Autres indications** 

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter la formation de poussière

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

(suite page 4)



Page: 4/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

#### Nom du produit Ruol

(suite de la page 3)

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser sécher

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Le matériau / le produit est auto - inflammable

Protéger contre l'humidité

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

### · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec des textiles

Ne pas stocker avec des acides.

## · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- · Classe de stockage: 4.2
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Matériel d'aide textile

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · PNEC

PNEC 0,1 mg/l (Marine water)

(suite page 5)

– FR



Page: 5/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

### Nom du produit Ruol

(suite de la page 4)

1 mg/l (Freshwater)

### No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

CAS: 7446-09-5 dioxyde de soufre

VLEP Valeur momentanée: 2,7 mg/m³, 1 ppm Valeur à long terme: 1,3 mg/m³, 0,5 ppm

#### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

En cas de formation de poussière, porter un masque

Filtre P2.

#### · Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

## Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,4 mm

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique solide

(suite page 6)



Page: 6/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

#### Nom du produit Ruol

(suite de la page 5)

· Couleur : blanc · Odeur : piquante

· Seuil olfactif: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Point de fusion :

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition non déterminé

· Inflammabilité Peut provoquer un incendie.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : Pas d'autres informations importantes disponibles. · supérieure : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Point d'éclair : non applicable

Possible sous l'unfluence d'humidité. · Température d'auto-inflammation

· Température de décomposition : ~ 52 °C

Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Solubilité

· l'eau à 20 °C: 225 g/l

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Pas d'autres informations importantes disponibles. · Pression de vapeur : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Densité et/ou densité relative

· Densité : non déterminée

· Densité relative. Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles. Densité de vapeur relative · Caractéristiques des particules Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 9.2 Autres informations

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant

(suite page 7)



Page: 7/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

### Nom du produit Ruol

(suite de la page 6)

· Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant Autres caractéristiques de sécurité

· Forme: poudre

· Danger d'explosion : Non déterminé.

• **Propriétés comburantes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.

Proteger coutre l'humidite.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de souffre

Réactions aux agents d'oxydation

Réactions aux acides

Auto-inflammabilité possible sous l'influence d'humidité et d'eau (en petite quantité).

· 10.4 Conditions à éviter

Proteger coutre l'humidite.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles:

eau

Acides

agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes de souffre (SOx)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
Oral	DL50	2.500 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)		
Inhalatoire	CL50 (4h)	> 5,5 mg/l (rat) (OECD 403)		

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)



Page: 8/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

#### Nom du produit Ruol

(suite de la page 7)

#### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique :

EC50 98,3 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)

LC50 62,3 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus melanotus; DIN 38415, Part 15)

IC50 206 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; DIN 38412, Part 9)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

(suite page 9)



Page: 9/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

### Nom du produit Ruol

(suite de la page 8)

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1384

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE

DE SODIUM)

· IMDG, IATA SODIUM DITHIONITE (SODIUM

HYDROSULPHITE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 4.2 (S4) Matières sujettes à l'inflammation

spontanée.

Étiquette 4.2

· IMDG, IATA



· **Class** 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

· Label 4.2

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières sujettes à l'inflammation

spontanée.

· Indice Kemler : 40 · No EMS : F-A,S-J

· Stowage Category

(suite page 10)



Page: 10/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

### Nom du produit Ruol

	(suite de la page
· Handling Code	H1 Keep as dry as reasonably practicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport	:
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	0 Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) · Remarques :	0 Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g Proteger coutre l'humidite.
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM), 4.2, II

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) la substance n'est pas comprise
- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV) la substance n'est pas comprise
- Réglement (CE) N° 649/2012 la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise

(suite page 11)



Page: 11/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022 Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

#### Nom du produit Ruol

(suite de la page 10)

- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone) la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales :
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · Autres indications : Produit pour un usage professionnel uniquement.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Date de la version précédente: 05.02.2020
- · Numéro de la version précédente: 4.00
- · Acronymes et abréviations:

DMEL: Derived Minimal Effect Level (REACH)

LL50: Lethal loading, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

EC50: Effective Concentration 50%

EL50: Effect loading, 50%

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

\_\_\_